

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 2 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le deux du mois de juin le Comité Syndical dument convoqué s'est réuni en son siège social sous la présidence de Monsieur Bernard GAUFFRETEAU, Président.

Date de la convocation : 22 Mai 2023	Nombre de délégués en exercice : 34 Présents : 18 Absents excusés : 15 Absents : 4 Votants : 21 dont 3 pouvoirs
--------------------------------------	---

PRESENTS :

M. BARREAU Dominique ; Mme BAUDELLOT Chantal ; Mme BRAUD Françoise (suppléante) ; Mme CHABAUTY Viviane (suppléante) ; Mme CORLAY-QUESTEL Christiane ; M. DABIN Michel ; M. DANGER Jean-Louis ; M. DORET Michel ; M. GAUFFRETEAU Bernard ; Mme GELÉE Maryline ; M. JEUDI Daniel ; M. LIGNE Alain ; Mme NOLOT Monique ; M. POTET Christophe (suppléant) ; Mme RICHARD Françoise ; M. SOULARD Claude ; M. THOMAS Patrice ; M. WANLIN Jean-Michel.

ABSENTS EXCUSES :

M. JOZEAU Jacky est remplacé par Mme CHABAUTY Viviane ;
M. METREAU Jacques est remplacé par Mme BRAUD Françoise ;
M. NERBUSSON Joël est remplacé par M. POTET Christophe ;
M. AUBRUN Thomas a donné pouvoir à M. BARREAU Dominique ;
M. BICHON Laurent a donné pouvoir à M. DANGER Jean-Louis ;
M. CHEVALLIER Jérémy a donné pouvoir à M. GAUFFRETEAU Bernard ;
M. CHARBONNEAU Claude ; M. CHAUVIN Hervé ; M. DUPAS Bruno ; M. MOTARD Jérôme ; M. NOIRAUD Bernard ;
M. PILLOT Jean ; M. POUPIN Pascal ; M. POYAUX Jean-Michel ; M. RENAUD Denis.

ABSENTS : M. AIGUILLON Mickaël ; M. CESBRON Patrice ; M. FUZEAU Bruno ; M. WOJTCZAK Richard.

Secrétaire de séance : M. WANLIN Jean-Michel.

RESSOURCES HUMAINES
CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU THOUARSAIS :
ADHESION A LA CELLULE DE PREVENTION

Monsieur le Président expose au conseil syndical que le SEVT adhère par convention aux services de la cellule prévention de la Communauté de Communes du Thouarsais (CCT) depuis 2010.

Cette convention d'une durée de 3 ans renouvelée par délibération du 2 octobre 2020 est arrivée à son terme ; il y a lieu de la renouveler.

Aussi, la CCT propose de signer une nouvelle convention dont les termes de fonctionnement sont identiques à la précédente et dont le tarif par agent est fixé à 90.65 euros (tarif 2022). Ce montant sera revu annuellement en fonction du coût de la cellule prévention, du nombre d'agents déclarés par le SEVT et des subventions obtenues.

Une collectivité de la taille du SEVT ne pouvant se permettre d'avoir dans ses effectifs un préventeur sécurité, l'adhésion à cette cellule de prévention permet néanmoins de répondre aux exigences législatives et réglementaires en matière d'hygiène et de sécurité.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser Monsieur le Président à signer la nouvelle convention jointe en annexe.

- Vu l'exposé du Président ;
- Considérant la proposition de la Communauté de Communes du Thouarsais d'adhérer aux services de la cellule prévention de la collectivité ;
- Considérant que l'adhésion à cette cellule de prévention permet au SEVT de répondre aux exigences législatives et réglementaires en matière d'hygiène et de sécurité ;
- Considérant que la convention qui lie le SEVT à la cellule prévention de la CCT est à ce jour caduque.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ AUTORISE le Président à signer la nouvelle convention d'adhésion aux services de la cellule prévention de la Communauté de Communes du Thouarsais jointe en annexe.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Bernard GAUFFRETEAU.

